

MOT DE PRÉSENTATION

C’est avec plaisir que nous vous présentons ce guide de référence, lequel vous informera des modalités de fonctionnement du programme d’accompagnement en loisir pour les enfants vivant avec une situation de handicap dans le cadre des camps de jour de la Ville de Mirabel.

POLITIQUE D’ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME D’ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES ENFANTS VIVANT UNE SITUATION DE HANDICAP DANS LE CADRE DES CAMPS DE JOUR

Cette politique a été mise en place dans le but de préciser les objectifs de ce programme, les engagements de la Ville et les conditions de réalisation du projet. Nous vous invitons à la consulter en [clicquant ici \(mettre un lien vers la politique\)](#).

COVID-19 MESURES SANITAIRES

Cet été, nous pourrons offrir le service d’accompagnement dans nos camps de jour. Cependant, nous devons appliquer et respecter toutes les règles de la Direction de la santé publique en vigueur.

Les mesures que nous devons appliquer sont les mêmes que l’été dernier, soit : le respect de la distanciation entre les enfants et l’accompagnateur (2 mètres de distance), la limitation des contacts physiques autant pour les parents, les enfants et le personnel du camp de jour, ainsi que l’application rigoureuse des mesures d’hygiène. Ces mesures doivent être respectées afin d’assurer la sécurité de tous.

Nous vous invitons à prendre connaissance des pistes de réflexion afin d’éclairer votre prise de décision pour l’inscription de votre enfant aux camps de jour. De plus, ces pistes de réflexion vous permettront d’évaluer si l’intégration de votre enfant sera optimale avec l’ensemble des mesures sanitaires qui seront mises en place.

Alors, d’après vous, votre enfant peut-il exercer des activités à 2 mètres de distance ? A-t-il des comportements de désorganisation qui demanderaient de l’aide de proximité ? A-t-il besoin de réconfort physique pour être rassuré ? Que fait-il lorsqu’il est en colère ou a peur (fugue, crache, frappe la personne devant lui, etc.) ? L’accompagnateur aurait-il le temps d’intervenir s’il doit être à 2 mètres de distance de votre enfant ? Pour le programme du Bois de Belle-Rivière, nous utilisons un transport d’autobus scolaire, votre enfant peut-il utiliser le transport seul sans l’aide d’accompagnateur ?

Nous espérons que ces questions vous auront aidé dans votre processus de prise de décision. Si vous jugez que votre enfant aura besoin du service d’accompagnement en loisir pour cet été, nous vous recommandons de poursuivre la lecture de cet outil de référence.

ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME D’ACCOMPAGNEMENT

- L’enfant doit être résident de la Ville de Mirabel;
- L’enfant doit respecter l’âge d’éligibilité du programme des camps de jour;
- Être une personne vivant avec une situation de handicap.
Plus particulièrement, notre politique concerne les enfants ayant un ou plusieurs types de troubles et/ou déficiences suivantes :
 - Déficience motrice;
 - Déficience auditive;
 - Trouble de langage-parole;
 - Trouble de la santé mentale;
 - Déficience visuelle;
 - Déficience intellectuelle;
 - Troubles du spectre de l’autisme, TSA.
- Procéder à l’inscription et acquitter les frais d’inscription selon les mêmes modalités que la clientèle régulière des camps de jour;
- Remplir obligatoirement le formulaire d’évaluation des besoins de l’enfant pendant la période d’inscription (certains besoins d’encadrement particuliers devront être appuyés par le diagnostic d’une ressource professionnelle de la santé habilitée ou en voit de recevoir un diagnostic);
- Les enfants ont accès aux deux programmes de camps de jour offerts par la Ville de Mirabel, soit le parc régional du Bois de Belle-Rivière et les Récré-O-Camps. Cependant, l’administration peut selon les besoins de l’enfant et les ressources disponibles rediriger l’enfant vers un autre site. Dans ce cas, les parents seront avertis dans les plus brefs délais;
- Caractéristiques des programmes :

Parc régional du Bois de Belle-Rivière	Récré-O-Camps
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du transport en autobus scolaire pour les arrivées et les départs au parc régional du Bois de Belle-Rivière; • Les activités se maintiennent en tout temps à l’extérieur. Des chapiteaux sont à la disposition des enfants en cas d’intempéries; • Les enfants doivent faire de nombreux déplacements à pieds pour se rendre aux plateaux d’activités (durée des déplacements 10-15 minutes); • Les activités pratiquées sont : des activités de plein air, sportives, culturelles et aquatiques (baignade piscine); • Aucun service de garde n’est disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> • À proximité des lieux de résidence, répartis sur plusieurs sites (centres culturels et écoles) dans 5 secteurs de la ville; • Les activités pratiquées sont : des activités sportives, artistiques, scientifiques et ludiques; • Les enfants doivent se déplacer à pied pour aller dans des parcs pour utiliser les jeux d’eau. (durée des déplacements entre 5 à 10 minutes); • Offre de service de garde; • En cas de grande chaleur et d’intempéries, les activités ont lieu à l’intérieur des centres culturels et écoles.

PROCESSUS D’INSCRIPTION

Début mai

- L’inscription au programme d’accompagnement en loisir se fait en même temps que la période d’inscription officielle des camps de jour, et uniquement en ligne.
- Date de l’inscription : débutant le 25 avril dès 9 h, jusqu’au 5 mai, à 16 h.
- Lors de l’inscription, vous devrez remplir le formulaire des besoins et la fiche de santé de votre enfant. Prévoir au minimum 10 minutes pour remplir les formulaires. Il est important pour nous d’avoir le plus de détails possibles sur les besoins de votre enfant, afin de bien l’intégrer dans nos programmes de camps de jour.

PROCESSUS D’ANALYSE

ÉTAPES

Mi-mai

- Début de la période d’analyse des dossiers;
- Lien avec les parents, les intervenantes et intervenants, au besoin;
- Envoi des lettres d’acceptation ou non au programme d’accompagnement (envoi effectué par courriel).

COMMENT EST ANALYSÉE LA DEMANDE ?

C’est un comité qui fait l’analyse des demandes. Ce comité est composé de la coordonnatrice socioculturel et vie communautaire, des deux chefs de camps et des 2 responsables du programme d’accompagnement. Dans des situations plus spécifiques, le comité consultera une personne ressource provenant de l’Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides.

Lors de l’analyse, le comité voit à :

- Analyser les besoins de l’enfant selon les informations reçues;
- Préciser le ratio accompagnateur enfant. Le jumelage est favorisé, car c’est un moyen d’offrir à plus d’un enfant les services d’un même accompagnateur.
- Identifier le groupe d’âge de l’enfant afin qu’il vive une intégration complète;
- Analyser et traiter toutes situations particulières entourant l’enfant durant sa période de fréquentation des camps, tout en s’assurant que les environnements répondent bien aux besoins de l’enfant et que l’enfant s’intègre « aisément » dans les activités du camp de jour.

PROCESUS D’INTÉGRATION

Après le processus d’analyse et la confirmation de l’acceptation de l’enfant dans nos camps de jour, les responsables du programme d’accompagnement réaliseront des plans d’intervention pour chacun des enfants. Chaque plan d’intervention sera appliqué par l’accompagnatrice ou l’accompagnateur pendant la fréquentation dans les camps de jour.

En juin, une rencontre de familiarisation aura lieu avec le responsable, l’accompagnatrice ou l’accompagnateur, le parent, l’enfant et les intervenantes et intervenants, au besoin.

LES ACCOMPAGNATRICES ET LES ACCOMPAGNATEURS

LE RÔLE

Le rôle de l’accompagnatrice ou de l’accompagnateur est de :

- Favoriser l’intégration en adaptant les activités et le déroulement de la journée en fonction des capacités et des besoins de l’enfant afin de lui permettre de vivre une expérience optimale de loisir dans le cadre des activités régulières des camps jour;
- Représenter une figure de soutien et d’autorité pour l’enfant;
- Assurer la sécurité et l’intégrité de l’enfant, durant le camp de jour.
- Assurer les liens entre l’équipe du camp de jour et les parents.

Nous précisons que l’accompagnement offert, n’est pas un service de ressources spécialisées.

PROFIL

Nos accompagnatrices et accompagnateurs sont des étudiants. Le recrutement et la sélection des candidats sont de la responsabilité de la Ville de Mirabel. Lors du processus de sélection des candidats, une attention particulière est accordée à la formation des candidats.

Une formation de base est offerte à chaque accompagnatrice et accompagnateur sur les thèmes suivants :

- L’accompagnement en loisir pour les personnes handicapées;
- L’adaptation de la programmation pour les personnes handicapées;
- Premiers soins.

SUPERVISION

C’est le responsable du programme d’accompagnement qui assure l’encadrement des accompagnatrices et accompagnateurs. De plus, il voit à les soutenir dans leurs interventions tout au long de l’été.

Le recrutement et la sélection des candidats sont de la responsabilité de la Ville de Mirabel. Lors du processus de sélection des candidats, les candidats doivent détenir plusieurs années d’expérience en accompagnement en loisirs et être étudiant dans une formation universitaire en lien avec l’intervention sociale.

L’ENFANT AURA-T-IL TOUJOURS LA MÊME ACCOMPAGNATRICE OU LE MÊME ACCOMPAGNATEUR POUR TOUTE LA SAISON ESTIVALE?

Pour une intégration réussie, nous souhaitons offrir le plus de stabilité possible à l’enfant. Généralement, l’enfant reste avec la même accompagnatrice ou le même accompagnateur. Afin de nous aider à maximiser les ressources disponibles, nous vous suggérons fortement de sélectionner un seul type de camp pour tout l’été. Ce geste permettra également une plus grande stabilité pour votre enfant.

Toutefois, l’administration se réserve le droit de modifier le site tout en respectant le secteur demandé. Si une telle situation se présente, le parent sera avisé.

RATIO ENFANTS PAR ACCOMPAGNATEUR (JUMELLAGE)

Notre objectif est de favoriser le plus possible l’interaction et l’autonomie des jeunes. Le nombre d’enfants sous la responsabilité de la personne accompagnatrice varie selon les besoins spécifiques de ceux-ci. Généralement, l’accompagnateur est jumelé avec deux à trois enfants.

L’analyse du profil de l’enfant, ainsi que les recommandations reçues par les intervenantes et intervenants (ex. : médecin, travailleuses et travailleurs sociaux du CISSS, etc.) permettent au comité d’analyse de déterminer le ratio requis afin de favoriser l’intégration et la sécurité de l’enfant.

MATÉRIEL

Nous fournissons une trousse de matériel spécialisé (minuterie, pictogramme, lézard, coquille, etc.) à chacun de nos accompagnatrices et accompagnateurs. Ainsi, ce matériel est utilisé adéquatement pour les besoins de l’enfant.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Nous vous invitons à nous écrire à l’adresse campdejour@mirabel.ca ou à nous téléphoner au 450 476-8656, poste 4275. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions ou préoccupations.